
Présidence : Suisse

983^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 6 février 2014

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 05

2. Président : Ambassadeur T. Greminger
M. G. Scheurer

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : EXPOSÉ FAIT PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE SÉCURITÉ

Président, Président du Comité de sécurité, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/96/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/92/14), Fédération de Russie (PC.DEL/105/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/111/14 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/110/14 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/112/14 OSCE+), Canada, Norvège, Arménie

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/1/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/95/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/100/14), Fédération de

Russie (PC.DEL/107/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/101/14 OSCE+),
Albanie, Serbie (PC.DEL/108/14 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation en Ukraine* : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/98/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/93/14), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/104/14), Ukraine (PC.DEL/113/14), Président
- b) *Liberté des médias* : Fédération de Russie (PC.DEL/103/14), Grèce-Union européenne (PC.DEL/97/14)
- c) *Incidents violents qui se sont produits récemment à proximité de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et le long de la ligne de contact* : Arménie, France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique), Azerbaïdjan, Allemagne
- d) *Détention du directeur d'une école dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région transnistrienne de Moldavie* : Moldavie (PC.DEL/102/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/94/14), Grèce-Union européenne, Roumanie, Fédération de Russie (PC.DEL/106/14), Président
- e) *Journée du peuple Sami, observée le 6 février 2014* : Norvège (PC.DEL/99/14)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Visite que le Représentant spécial pour les Balkans occidentaux, l'Ambassadeur G. Stoudman, doit effectuer en Serbie du 10 au 14 février 2014 (CIO.GAL/24/14) :
Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Cinquantième Conférence de Munich sur la sécurité tenue à Munich du 31 janvier au 2 février 2014* : Secrétaire général (SEC.GAL/15/14 OSCE+)
- b) *Visite du Secrétaire général au Caire (Égypte), du 3 au 5 février 2014* : Secrétaire général (SEC.GAL/15/14 OSCE+)
- c) *Déploiement d'une équipe d'appui pour les élections en Afghanistan* : Secrétaire général, Président, Suède, Afghanistan (partenaire pour la coopération) (SEC.GAL/15/14 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Treizième Réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE prévue les 13 et 14 février 2014* : Assemblée parlementaire de l'OSCE
- b) *Élections présidentielles dans l'ex-République yougoslave de Macédoine prévues le 13 avril 2014* : ex-République yougoslave de Macédoine (annexe)
- c) *Processus de sélection pour le poste de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme* : Président
- d) *Attaque motivée par la haine commise au Festival cinématographique international « Merlinka » le 1^{er} février 2014* : États-Unis d'Amérique, Bosnie-Herzégovine

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 février 2014 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/983
6 February 2014
Annex

FRENCH
Original: ENGLISH

983^e séance plénière

Journal n° 983 du CP, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite informer le Conseil permanent que, le 1^{er} février, le Président de l'Assemblée de la République de Macédoine, S. E. Trajko Veljanovski, a fait savoir que les élections présidentielles nationales se tiendront le 13 avril 2014.

Compte tenu des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE en vertu du Document de Copenhague 1990, ainsi que de la Déclaration d'Istanbul de 1999, je voudrais inviter le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les États participants de l'Organisation à déployer des observateurs pour ces élections.

La République de Macédoine réaffirme qu'elle est disposée à accueillir une fois de plus une mission d'observation en vue de conduire des élections conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE et aux normes électorales de l'Organisation.

En conclusion, Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.